



Syndicat Intercommunal pour la Gestion
de l'Aérodrome de Loisirs

DEPARTEMENT DU NORD

Syndicat Intercommunal
à Vocations Multiples

SIGAL

« Syndicat Intercommunal
pour la Gestion de l'Aérodrome
de Loisirs »

MD
N°24-010
Circulation et Stationnement

Nous, Président du SIGAL

Vu le Code de l'Aviation Civile

Vu la convention de transfert de propriété signée
entre l'Etat et le SIGAL signée le 19 décembre
2006,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2009 relatif
à la circulation des personnes et des véhicules sur
l'aérodrome de Lille – Marcq-en-Baroeul,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
personnes par la mise en place de mesures
spécifiques de circulation,

ARRETONS

- Article 1 En raison de l'organisation de la course pédestre Les Foulées de Bondues, pendant laquelle les coureurs emprunteront le parking situé en haut de la zone publique ainsi que la voirie entre le rond-point et le carrefour avec l'Avenue du Général de Gaulle, la circulation sur la voirie comprise entre le rond-point et le feu tricolore et le stationnement sur le parking seront interdits du samedi 25 mai 2024 20H jusqu'au dimanche 26 mai 2024 14H.
- Article 2 Les organisateurs des Foulées de Bondues apposeront les barrières nécessaires.
- Article 3 Toutes infractions seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4 M. le Commissaire de Police de Marcq-en-Baroeul,
M. le Brigadier-Chef de Police Aéronautique,
M. le Commandant de Compagnie de Gendarmerie des Transports Aériens
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à M. le Préfet du Département du Nord.

Fait à BONDUES, le 19 Mars 2024

Le Président

S.I.G.A.L.
Syndicat Intercommunal pour la Gestion
de l'Aérodrome de Loisirs
Bureau de Piste
Avenue Général de Gaulle
59910 BONDUES
Tél. 03 20 98 34 95
sigal-bondues@sigal.eu